

# **MINISTERE DES FINANCES**

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE  
MINISTRE DES FINANCES A L'OCCASION DE  
L'OUVERTURE DU SEMINAIRE INTERNATIONAL  
SUR LES NORMES COMPTABLES  
INTERNATIONALES IAS/IFRS**

**KINSHASA, LE 07 JUILLET 2008**

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES  
FINANCES A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU SEMINAIRE  
INTERNATIONAL SUR LES NORMES COMPTABLES  
INTERNATIONALES IAS/IFRS  
LUNDI 07 JUILLET 2008  
HOTEL VENUS DE KINSHASA**

- Messieurs et Madame les Ministres et chers collègues,
- Messieurs les Vice-ministres,
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo,
- Honorables Députés et Sénateurs,
- Excellences Messieurs les Ambassadeurs et chefs des missions diplomatiques,
- Messieurs les Secrétaires Généraux aux Finances et au Budget,
- Monsieur le Président de la Cour des comptes,
- Monsieur l'Inspecteur Général chef de service de l'Inspection Générale des Finances,
- Monsieur le Secrétaire Général du CPCC,
- Messieurs les Administrateurs Délégués Généraux des Entreprises Publiques,
- Messieurs les Directeurs Généraux de la DGI et de la DGRAD,
- Distingués invités, chacun en sa qualité et titre respectifs,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole, du haut de cette tribune, pour présider la cérémonie d'ouverture du Séminaire International de formation sur les Normes Comptables Internationales (IAS/IFRS) organisé par le Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo en collaboration avec la Fédération Internationale des Experts Comptables Francophones "FIDEF" en sigle.

Point n'est besoin de rappeler le rôle, combien important de la comptabilité en tant que facteur d'accélération du développement d'une nation. Outil d'aide à la prise des décisions, elle représente, pour l'investisseur qui prend des risques, la source par excellence de l'information financière qui lui permet d'accroître et de diversifier ses investissements ou au contraire, de désinvestir en cas d'insuffisance ou d'absence des résultats et de rentabilité.

- Messieurs et Madame les Ministres et chers collègues,
- Excellences Messieurs les Ambassadeurs et chefs des missions diplomatiques,
- Distingués invités, chacun en sa qualité et titre respectifs,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Le séminaire qui s'ouvre aujourd'hui s'inscrit dans le processus de la normalisation comptable entamé dans notre pays depuis 1976 et qui a abouti à la promulgation de la loi comptable et à la fixation du Plan Comptable Général Congolais. Ce processus de normalisation se subdivise en 4 phases principales, à savoir :

- la conception du système comptable national
- la réalisation du Plan Comptable Général Congolais
- l'adaptation du système comptable dans les divers secteurs de la vie nationale par la mise en place des guides comptables sectoriels.
- la révision du plan comptable général, pour l'adapter aux évolutions technologiques et aux mutations de notre monde d'aujourd'hui.

Les trois premières phases étant déjà réalisées à ce jour, c'est à juste titre que le CPCC aborde aujourd'hui la phase de révision du système comptable congolais par ce séminaire de formation aux normes IFRS afin de sensibiliser et d'impliquer toutes les parties prenantes et

concernées à la production de l'information financière sur les profondes mutations qui nous attendent demain en matière de communication et de l'utilisation de l'information financière et des nouvelles normes de production des états financiers.

Face aux bouleversements et aux scandales comptables récents aux Etats-Unis et en Europe (affaires ENRON, WORLDCOM etc.) qui ont eu à ébranler toute la profession comptable et d'audit, les régulateurs tant nationaux qu'internationaux ont pris une série de mesures et ont engagé des réformes importantes dans le domaine de la normalisation comptable et de l'Audit en vue de reconquérir le monde des affaires et de rétablir la confiance perdue auprès du public et des investisseurs. La nécessité de disposer au niveau mondial d'un référentiel comptable unique et accepté par tous les normalisateurs comptables était devenue impérieuse et constitue actuellement l'objectif primordial à atteindre par tous les animateurs et justifie en outre tous les travaux entrepris par l'IASB au niveau international.

Pour redonner confiance aux investisseurs, la transparence et la bonne gouvernance sont devenus les piliers qui soutiennent toute action à entreprendre sur le plan macro et micro économique par tous les décideurs.

La transparence ne pouvant être assurée que par une information financière de qualité, notre système comptable qui a déjà entamé sa phase de révision, devrait s'adapter au nouveau référentiel comptable international des IFRS dont l'adoption et sa généralisation au niveau mondial est devenue inéluctable.

C'est tout le sens qu'il faut donner à ce séminaire qui jettera les bases de la migration de notre système comptable actuel vers le référentiel comptable international des IAS/IFRS.

- Messieurs les Ministres et chers collègues,
- Excellences Messieurs les Ambassadeurs et chefs des missions diplomatiques,
- Distingués invités, chacun en sa qualité et titre respectifs,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

La République Démocratique du Congo a toujours été pionnière dans le domaine de la normalisation comptable et d'implantation des systèmes comptables de référence en Afrique. On se souviendra à ce sujet des actions menées de 1979 à 1994 par le Conseil Africain de la Comptabilité dont le siège était basé à Kinshasa.

En dépit du fait que très peu des pays africains ont convergé leurs systèmes comptables vers les normes IAS/IFRS et des difficultés rencontrées par les pays sous équipés pour adopter les IFRS dans leur ensemble en raison notamment : de l'absence des marchés financiers, du tissu économique des pays africains constitués, pour l'essentiel des PME et PMI, de la forte connexion de la comptabilité à la fiscalité, de la faible circulation des capitaux privés, de l'absence d'un cadre légal pour la consolidation des états financiers, de l'existence d'un cadre institutionnel en droit des affaires suranné, quoique tous ces facteurs constituent autant des pesanteurs pour l'implantation et l'adoption des normes comptables internationales dans la plupart des pays en voie de développement, la République Démocratique du Congo doit être encouragée à migrer les normes comptables internationales pour qu'elle n'évolue pas en vase clos dans le domaine de la Comptabilité.

Ainsi que nous pouvons le constater, la migration vers les IAS/IFRS devra s'accompagner de la réforme de notre cadre institutionnel en matière de droit des affaires et de notre système fiscal. Dans cette perspective, l'adhésion de la RDC à l'OHADA devrait résoudre tant soit peu les pesanteurs et difficultés évoquées ci-dessus.

La transparence et la bonne gouvernance dans la gestion constituent deux volets importants du programme économique de notre Gouvernement.

Quand on sait combien notre pays a besoin des nouveaux investisseurs et des capitaux frais pour accompagner le Gouvernement dans la réalisation de son programme économique et des cinq chantiers de la République, on peut dès lors comprendre l'importance de ce séminaire destiné aux professionnels de la comptabilité et aux cadres comptables et financiers des Entreprises qui aura le mérite de contribuer à assainir le climat des affaires en RDC et à assurer la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques et privées.

C'est ici l'occasion pour moi de saluer l'action entreprise par le CPCC et son Secrétaire Général visant à faire évoluer, après 30 ans, notre système comptable vers la modernité, c'est-à-dire vers le nouveau langage comptable de demain, un langage compréhensible par tous les investisseurs de par le monde et qui doit satisfaire aux besoins de tous les utilisateurs des états financiers.

Il importe également de noter que la réforme de notre système comptable national ne vise pas seulement le secteur privé. Le secteur public est également concerné par cette réforme. En effet, le Règlement

général de la comptabilité publique en vigueur en République Démocratique du Congo date de 1953 et n'a connu aucune évolution en dépit de tous les changements et mutations intervenus dans l'Administration publique. Sur recommandation de nos partenaires au développement, la comptabilité de l'Etat devra être réformée pour l'adapter aux exigences de l'heure.

A ce sujet, j'invite le CPCC avec le concours des bailleurs des fonds de parachever les travaux de mise en place du plan comptable de l'Etat qui devra intégrer des normes comptables internationales IPSAS applicables au secteur public. La mise en place de la comptabilité en partie double au sein de la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement au sein de mon Ministère constitue la preuve éloquente que les experts congolais sont capables de s'adapter aux évolutions techniques et financières du monde d'aujourd'hui. Cette réforme structurelle de la comptabilité de l'Etat pour laquelle le Gouvernement s'est engagé avec le Fonds Monétaire International de mener à son terme aura l'avantage de moderniser et de rationaliser la gestion de nos finances publiques pour une plus grande transparence et une bonne lisibilité des comptes de l'Etat.

C'est ainsi qu'en ma qualité d'Autorité de tutelle du CPCC, j'ai décidé de redynamiser le Comité Consultatif de la Comptabilité du CPCC en le dotant des moyens financiers nécessaires pour lui permettre un fonctionnement optimal et surtout pour mener à terme cette importante réforme du système comptable congolais que nos partenaires au développement et le monde économique congolais attendent avec impatience.

- Messieurs les Ministres et chers collègues,
- Excellences Messieurs les Ambassadeurs et chefs des missions diplomatiques,
- Distingués invités, chacun en sa qualité et titre respectifs,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,
- Mesdames et Messieurs les séminaristes,

Je ne puis terminer mon mot de circonstance sans saluer les éminents animateurs venus de la France, du Sénégal et du Cameroun qui ont accepté de mettre leur expertise et leur savoir-faire au service de la nation congolaise et de nous accompagner dans cette importante réforme de notre système comptable national.

Aux séminaristes de cette session, je vous encourage à faire preuve d'assiduité pendant les dix jours que dureront vos travaux et à prôner, à tout instant, la culture de l'excellence dans la mesure où vous êtes les premiers à bénéficier de cette formation de qualité sur les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Au nom du gouvernement, je vous réitère mon total soutien pour la réussite de ce séminaire et vous souhaite plein succès dans vos travaux.

**SUR CE, JE DECLARE OUVERT LE SEMINAIRE DE FORMATION SUR LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IAS/IFRS.**

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 7 juillet 2008

**Athanase MATENDA KYELU**  
**Ministre des Finances**